

Espaces informels de concertation sur les risques chroniques :

« Comment favoriser l'émergence de compromis locaux considérant les espaces informels pour une gestion plus intégrée des risques industriels chroniques ? Le cas du complexe de Fos. »

Laboratoire : CESSA (Centre d'Etudes en Sciences Sociales Appliquées)

Site : <http://democratilocale.fr/>

Equipe

- Pierrick Cézanne-Bert, sociologie, responsable scientifique de l'étude
- Jean-Michel Fourniau, sociologie, président du CESSA
- Stephan Castel, sciences politiques

Descriptif du projet

Le projet propose d'analyser les mécanismes de construction des accords ou des compromis locaux dans la gestion des risques industriels chroniques et les modalités de prise de décision qui en favorisent l'obtention. Il vise également à étudier la stabilité de ces accords ou compromis au regard d'événements déstabilisateurs et à identifier les facteurs qui pourraient la renforcer. La notion de compromis suppose de dépasser la définition du risque acceptable construite autour du couple probabilité-gravité par l'expertise scientífico-technique qui n'est plus adaptée aux risques chroniques. De cette étude seront déduites des propositions favorisant l'établissement négocié de compromis durables autour des questions de risques chroniques.

Comme en témoigne la réflexion sur l'évolution du SPPPI entamée par la DREAL fin 2008, les expériences de mise en débat des risques du bassin de Fos-sur-Mer - bassin pilote il y a 30 ans et souvent depuis - semblent aujourd'hui s'essouffler. L'actualité de ces dernières années sur l'ouest des Bouches-du-Rhône semble indiquer que les dispositifs de concertation et de consultation du public sont de plus en plus souvent réinterprétés et dénoncés par les acteurs locaux comme la mise en œuvre d'un processus d'acceptation de l'implantation de nouvelles infrastructures industrielles génératrices de risque ou de pollution¹. Pour autant, des dispositifs moins structurés comme les Clié continuent d'être plébiscités localement : ces agencements auraient, à dire d'acteurs, l'avantage de laisser plus de place à l'informel dans les échanges entre participants, et de faciliter les négociations. Si l'on poursuit le raisonnement précédent, on peut se demander si le caractère formel des concertations institutionnelles n'a pas pour effet de ralentir l'émergence d'un compromis.

Autrement dit, les acteurs locaux ne demandent-ils pas à prendre au sérieux des arènes de confrontations des intérêts et des points de vue moins visibles où se construisent des compromis et des arbitrages négociés, plutôt que concertés ?

Ce questionnement constitue l'hypothèse centrale au cœur de ce projet de recherche. Il invite à étudier la construction des compromis locaux dont la gestation semble se dérouler autant dans des arènes parallèles d'échanges ou de négociation que dans les dispositifs de concertation mis en place.

De plus, l'émergence des questions de Santé-Environnement fait apparaître de nouveaux acteurs (associations de médecins notamment) qui renouvellent les arguments de certaines parties prenantes de la gestion des risques. La recherche d'un accord collectif s'en trouve complexifiée, les

¹ Exemple : rapport CDE : participer c'est accepter ; ou encore le refus de participer des associations au GT Dioxine du SPPPI ou aux récents Débats Publics à Fos-sur-Mer

« impossibles du contrat », c'est-à-dire la part du non-négociable pour chacun des acteurs, pouvant se déplacer.

L'une des hypothèses du projet proposé est que l'émergence de ces nouvelles thématiques vient perturber les modalités routinières de gestion des risques technologiques et contraignent :

- *Soit les dispositifs en place à une réadaptation à cette nouvelle configuration, modifiant aussi bien les jeux d'acteurs que les jeux d'arguments ;*
- *Soit à l'émergence de nouveaux dispositifs ajustés à cette nouvelle configuration.*

Ces modifications liées à la montée de la thématique « risques chroniques » renforcent l'intérêt d'étudier le fonctionnement et les productions des espaces de débat informels ainsi que leurs interactions avec les dispositifs institutionnels.

L'équipe de recherche se propose enfin d'interroger la portée des différentes modalités de prise de décision dans la prévention et la gestion des risques d'origine industrielle². Elle prêtera donc une attention particulière à la manière dont les acteurs parties prenantes (ou concernés) de (par) la gestion des risques se donnent des prises sur les dossiers. Cette approche invite à replacer la trajectoire des dossiers dans un temps long, de façon à repérer les moments de reconfiguration et de basculement et d'identifier les modalités de gestion (dispositifs de concertation, conflits ouverts, espaces de négociation...) privilégiées par les acteurs pour infléchir cette trajectoire. Les consensus, compromis, dissensions, mésententes... sont alors le résultat des processus croisés de convergence et divergence des arguments et positionnement des acteurs.

Une autre hypothèse du projet est en effet que l'obtention d'un accord ou compromis n'est pas posée a priori par les acteurs impliqués dans la gestion des risques, mais est le produit du croisement des modalités de prise de décision à l'œuvre dans cette gestion du risque (on ne prend pas de photo à un instant donné, mais c'est l'aspect dynamique de la négociation).

Terrains

Le projet de recherche s'intéressera à la gestion des risques industriels chroniques dans l'ouest des Bouches-du-Rhône, plus particulièrement le complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer dans le bassin de Fos et les pourtours de l'étang de Berre.

Les liens solides du CESSA avec l'ensemble des acteurs locaux de la gestion du risque lui faciliteront l'accès au terrain et la réalisation d'entretiens : représentants de l'Etat (Dire, SPPPI), industriels (SPPPI, Cliés), associations (SPPPI, colloques associatifs), élus et collectivités locales (Cyprès, Rencontres de Fos).

Méthode de travail

- Revue bibliographique et exploration de la littérature ;
- Constitution du corpus de données:
 - ⇒ des dépêches, des articles et des rapports ;
 - ⇒ des déclarations et des textes officiels ;
 - ⇒ des tracts, des pétitions et des lettres ouvertes ;
 - ⇒ des entretiens et des débats retranscrits ;
 - ⇒ des extraits de correspondance ou d'ouvrage ;
 - ⇒ des actes de colloques, des comptes-rendus de réunions ;
 - ⇒ des courriels ou des forums électroniques ;

² Dispositifs participatifs ou concertatifs (cf. CDE).

- Analyse de ce large corpus de données hétérogènes par le logiciel de socio-informatique Prospéro. Ce logiciel permet en effet, après leur numérisation de décrire et analyser des dossiers complexes³ sur la longue durée, dans lesquels on assiste à une alternance de « moments de crise » et de « périodes muettes », alternance qui prend forme sur le fond d'un travail cognitif (études, expertises, modélisations) et politique (mobilisations, débats, démarches administratives ou judiciaires). Faire la sociologie de ces dossiers consiste à étudier les changements d'échelles et de temporalités, les configurations socio-politiques, les acteurs et les arguments qui s'y expriment, en regardant comment ces derniers incorporent les recherches scientifiques, et en particulier les sciences sociales.
- Élaboration d'une grille d'entretien ;
- Campagne d'entretiens semi-directifs réalisés avec les principaux acteurs en prise avec la gestion des risques et avec les questions émergentes de santé environnement sur le bassin industrialo-portuaire Fos / Etang-de-Berre ;
- Elaboration de propositions favorisant la construction négociée d'accords durables autour de la question des risques chroniques.

³ La notion de dossier complexe renvoie à des processus sur lesquels aucun acteur ne peut imposer d'interprétation univoque et définitive, bien que ces processus puissent produire en sortie des objets et des représentations, des règles ou des normes relativement stabilisées.